BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Vendredi 13 mai 2022 – 10h00

COMPTE-RENDU

Nombre de membres : 20, nombre de présents : 18, nombre d'absents : 2, nombre de pouvoirs : 0

L'an deux-mille vingt-deux, le treize mai à dix heures, le bureau syndical, légalement convoqué le six mai deux-mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE, Jean-Pierre MARTIN, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

Étaient excusés : Nicolas BOUCHÉ, et Amale EL KHALEDI.

Présents hors bureau syndical (équipe) : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, assistante administrative et de direction, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique et Christine THUILLIEZ, secrétaire générale.

Secrétaire de séance : Charles HAUTON

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Le Président accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés. Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance. Le Président présente l'unique point à l'ordre du jour : le marché SIG.

Attribution du marché MOE SIG (vote)

Face aux risques liés à l'endommagement des réseaux souterrains lors de l'exécution de travaux, ainsi que pour la sécurité des personnes et des biens, des dispositions réglementaires sont intervenues. Parmi ces dispositions, s'appuyant sur différents textes déjà adoptés ou en projet, se trouve, la réglementation en matière de Déclaration de projet de Travaux (DT) et de Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT). A compter du 1er janvier 2019 s'agissant de travaux situés dans les unités urbaines, ou le 1er janvier 2026, s'agissant de travaux hors des unités urbaines, il est fait obligation d'utiliser, pour répondre aux déclarations réglementaires de travaux, des plans des réseaux géoréférencés fondés sur le meilleur fond de plan disponible auprès de l'autorité locale compétente, dans le cas de travaux à proximité de réseaux enterrés sensibles pour la sécurité.

Aujourd'hui, pour tout ouvrage ou tronçon d'ouvrage mis en service, il est tenu d'indiquer et garantir la classe de précision A. De plus, la nouvelle réglementation impose, la mise en œuvre d'un processus d'amélioration continue des données cartographiques de leurs réseaux enterrés en service.

Dans ce cadre, le Te61 a souhaité mettre en place un outil permettant de faciliter la gestion des démarches réglementaires en mutualisant un outil numérique pour les DT-DICT, la gestion du patrimoine et le contrôle de la qualité de la donnée intégrée.
Un marché a donc été passé pour permettre la mise en place d'une plateforme de dématérialisation "zéro papier" à destination des collectivités du département de l'Orne. L'objectif est de sensibiliser les collectivités à l'utilisation du numérique et de faciliter la communication entre les différents acteurs et les accompagner dans la gestion de leur patrimoine.
Cette plateforme est conçue pour gérer, diffuser, analyser les données, organiser l'activité d'exploitation et de maintenance du patrimoine et gérer les réponses aux DT-DICT (dans le cadre de la réforme anti-endommagement). Avec un module de gestion électronique, les documents sont tracés (origine, date de dépôt, statut), les échanges sont normalisés et permettent d'élaborer une cartographie précise en réponse aux DT/DICT de réseaux sensibles enterrés. Cette plateforme permettra par la suite de contribuer à la mise en place de fonds de plans à très grande échelle (PCRS).

Au regard de la complexité de cette prestation, une seule offre a été reçue dans les délais : Entreprise SIRAP.
Analyse financière :

	N°	Désignation	Unité	Prix Forfaitaire € HT
Tranche ferme	1	Développement de la solution web et centralisation dans les bases de données du Te61	Forfait	28 000,00 €
		Module DT-DICT	Forfait	7 500,00 €
		Module Éclairage public et Gestion des interventions	Forfait	39 500,00 €
		Module contrôle des récolements	Forfait	7 500,00 €
	2	Maintenance, support technique et assistance de l'outil tranche ferme (N°1)	Forfait annuel	9 500,00 €
		Formation	Forfait	7 700,00 €
Tranche optionnelle1	3	Module Cadastre solaire	Forfait	28 500,00 €
		Module PCRS	Forfait	28 500,00 €
		Affichage 3D des réseaux (*)	Forfait	4 500,00 €
	4	Hébergement de la solution WebSIG	Forfait annuel	6 000,00 €
	5	Stockage et diffusion du PCRS	Forfait annuel	4 500,00 €
	N°	**Désignation**	**Unité**	**Prix Unitaire € HT**
Tranche optionnelle2	2	Maintenance évolutive	Heure	Inclus maintenance proposée
	2	Formation supplémentaire	Heure	105,00 €

Après analyse du dossier technique, des délais de réalisation et des prix fournis, l'offre de SIRAP répond aux exigences transcrit dans le DCE, avec une note 18,33/20.

Monsieur le Président propose d'attribuer le marché « Mise en place d'une plateforme de dématérialisation - zéro papier » à l'entreprise SIRA.

Le Bureau, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à signer le présent marché avec l'entreprise SIRAP et tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Fin de réunion : 11h10

Secrétaire de séance
Charles HAUTON

Le Président
Philippe AUVRAY